

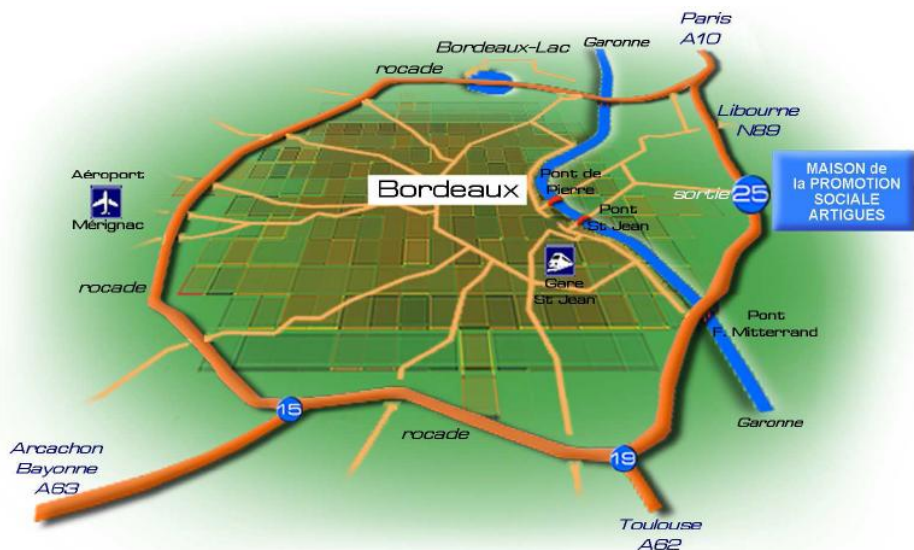
Créé en 2005 à la demande de la fédération des entreprises du recyclage, le CFA vous accueille sur 4,5 hectares avec un hôtel de 140 chambres et un pôle restauration de 350 couverts.

Vos contacts :

- ➔ **Sandrine LEGER**
Responsable pédagogique
06 71 57 30 43
s.leger@mps-aquitaine.org
- ➔ **François FAURE**
Développeur
06 32 63 40 59
f.faure@mps-aquitaine.org
- ➔ **Marie-Annick DENYS**
Secrétaire
05 56 77 33 08
cfa@mps-aquitaine.org

CFA MPS Formation

24 Avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél. : 05 56 77 33 33
cfa@mps-aquitaine.org
www.mps-aquitaine.org



- ➔ Depuis la gare Saint Jean En tramway uniquement – (horaires : <http://www.infotbc.com>) :
Prendre le Tramway ligne C, direction "Les Quinconces" - Arrêt "Porte de Bourgogne"
Changement Tramway ligne A, direction "Floirac Dravemont"- Arrêt "Jean Zay"
... puis 800 m à pied.

MPS Formation

Avec le Recyclage, Notre industrie a de l'avenir



Se former aux besoins de demain

Partenaire de FEDEREC
Fédération des entreprises du recyclage

> CAP Propreté de l'Environnement Urbain – Collecte et Recyclage

➔ Devenir un Opérateur du nettoyage et du recyclage

➔ Les activités exercées :

- ✓ Nettoyement manuel et mécanisé
- ✓ Collecte, réception et contrôle de la matière entrante
- ✓ Préparation et les tris (manuel, mécanique, automatisé...)
- ✓ Conditionnement, stockage, contrôle qualité de la matière première recyclée
- ✓ La maintenance des machines et des matériels

➔ Les secteurs d'activités :

Le recyclage, la valorisation des déchets, la collecte des déchets ménagers et industriels, la propreté urbaine

Les filières de traitement sont : les métaux, le verre, le plastique, les textiles, le papier-carton, la déconstruction automobile, le bois et les palettes, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les solvants, les plumes et duvets, le compostage, les déchets du BTP...

➔ Durée : 2 ans en alternance avec 12 semaines de formation par an

> Bac Pro Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement

➔ Devenir Acteur pour l'environnement

➔ Les emplois exercés :

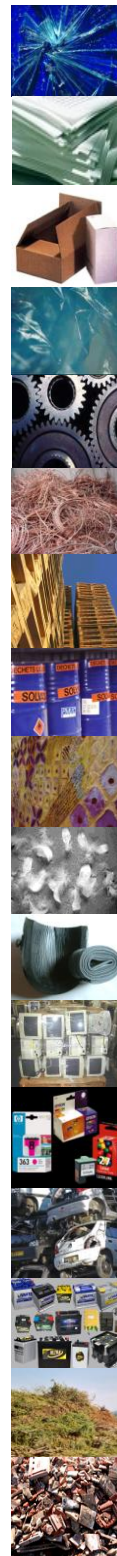
- ✓ Conducteur de chantier dans le secteur de l'assainissement et du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués,
- ✓ Chef de chantier dans le secteur de la propreté urbaine,
- ✓ Chef d'équipe ou chef de chantier dans le secteur de la collecte, du tri, du traitement, de la valorisation et de l'élimination des déchets.

➔ Les secteurs professionnels :

- ✓ L'assainissement et le nettoyage industriel,
- ✓ Le nettoyage,
- ✓ La collecte, le tri et le conditionnement des déchets solides.

➔ Les fonctions assurées : Organisation des chantiers – Élaboration et mise en œuvre des procédures – Conduite d'une équipe – Gestion des opérations de maintenance – Communication professionnelle.

➔ Durée : 2 ans en alternance avec 20 semaines de formation par an



> Le statut de l'apprenti

➔ Un premier pas vers l'emploi

L'**apprenti** est un jeune de 16 à 25 ans, salarié d'une entreprise.

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail signé par l'employeur et le jeune. L'apprenti a les mêmes droits et devoirs que l'ensemble du personnel.

L'apprentissage s'effectue **en alternance**, avec un rapport entreprise/centre de formation de 3/1 en CAP et 2/2 en Bac Pro

L'apprenti est suivi en entreprise par un **maître d'apprentissage** tout au long de son parcours professionnel et de son enseignement.

> Le salaire de l'apprenti est fonction de son âge et de son ancienneté dans l'entreprise

Ancienneté \ Âge	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +
1 ^e année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 ^e année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 ^e année	53 % du SMIC*	65 % du SMIC*	78 % du SMIC*

* Sauf convention collective plus avantageuse

> Les aides financières pour l'entreprise : elles dépendent de la taille de l'entreprise :

	moins de 11 salariés	11 à 250 salariés	plus de 250 salariés
aide Région	1 000 € par an		
aide TPE apprenti mineur	4 400 € (1 an)		
aide 1 ^e année	1000 € la 1 ^e année		
crédit d'impôt	1 600 € la 1 ^e année		
ou crédit d'impôt RQTH	2 200 € la 1 ^e année		
cotisations patronales	exonération totale	exonération partielle	
cotisations salariales	exonération totale	exonération partielle	

Il existe des aides complémentaires pour les apprentis en situation de handicap (1 500 € à 13 000 €).